



S'INSCRIRE AU CERTIBIOCIDE

GUIDE COMPLET

POUR CREER SON COMPTE PERSONNEL ET S'INSCRIRE SUR

www.certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr

Le certibiocide est un **certificat individuel** obligatoire pour les utilisateurs, acheteurs, vendeurs de certains produits biocides destinés aux professionnels.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, il existe 3 Certibiocides différents, correspondant aux types de produits qui sont achetés, vendus, mis en œuvre :

- Certibiocide « NUISIBLES » (TP 14, TP 18 et TP 20)
- Certibiocide « **DESINFECTANTS ET LA DESINFECTION** » (TP 2, TP 3 et TP 4)
- Certibiocide « AUTRES PRODUITS » (TP 8, TP 15 et TP 21)

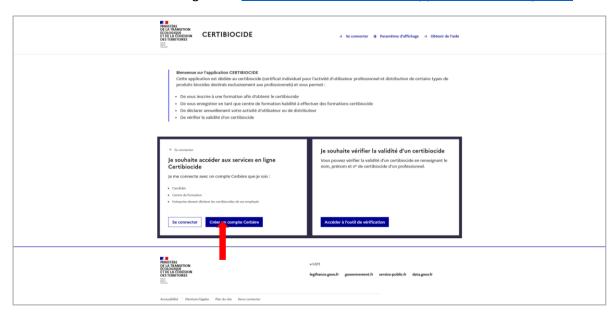
Le certibiocide est **nominatif et personnel** : il est de la responsabilité de chaque stagiaire de s'inscrire, de suivre la formation, de passer l'examen et de gérer son certificat individuel.

Depuis le 14 novembre 2022, les candidats doivent s'inscrire sur le site : https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/ avant le début de la session de formation.



ETAPE 1 : Accéder au site CERTIBIOCIDE du Ministère Territoires Ecologie Logement

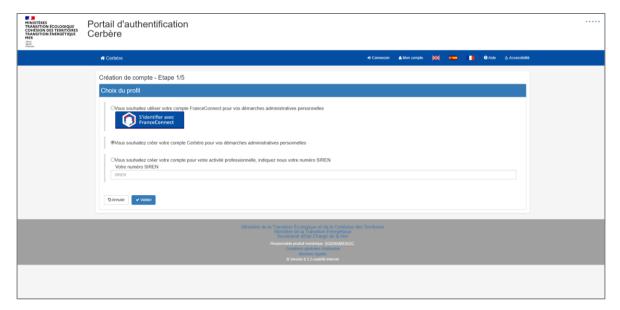
• Entrez dans votre navigateur : www.certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr



• Cliquez sur « Créer son compte Cerbère »

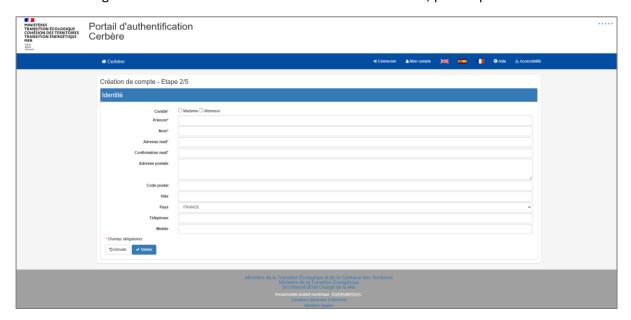
ETAPE 2 : Créer son compte sur le portail CERBERE

 Choisir « Vous souhaitez créer votre compte Cerbère pour vos démarches administratives personnelles » et cliquez sur Valider

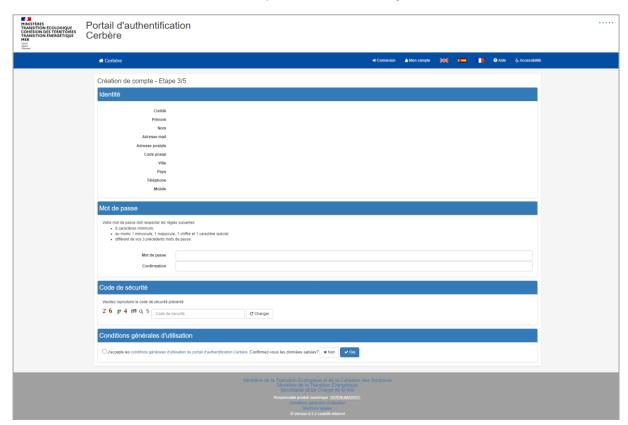




• Renseignez toutes les informations concernant votre identité, puis cliquez sur Valider



• Créez votre MOT DE PASSE, en respectant bien les consignes



- Reportez le Code de sécurité
- Acceptez les Conditions Générales d'utilisation



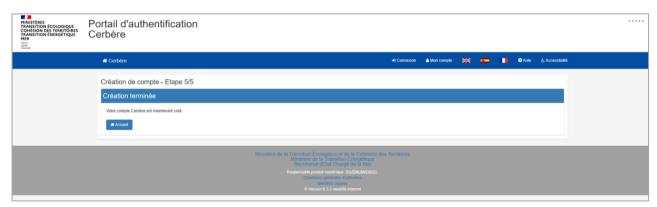
• Cette dernière page s'ouvre :



• LA DEMARCHE NE S'ARRETE PAS LA : IL FAUT CONTINUER. Vous recevez alors dans votre boite mail, un courriel « Cerbère » où vous devez cliquer sur le lien en bleu pour confirmer votre demande :



• Après avoir cliqué sur le lien dans le mail, cette page s'ouvre :



CE N'EST PAS ENCORE TERMINE : IL FAUT CONTINUER ! voir page suivante.

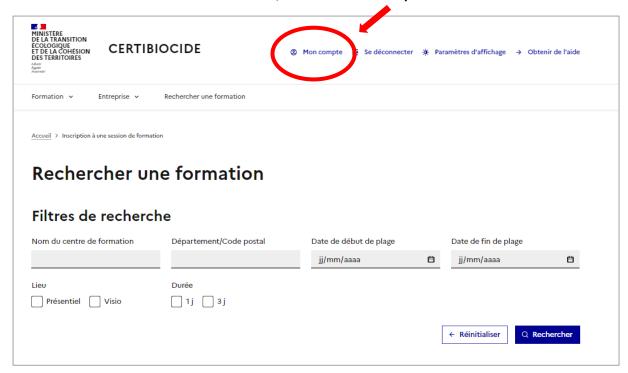


ETAPE 3 : Retournez sur le site CERTIBIOCIDE du Ministère du Développement Durable

• Entrez dans votre navigateur : www.certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr

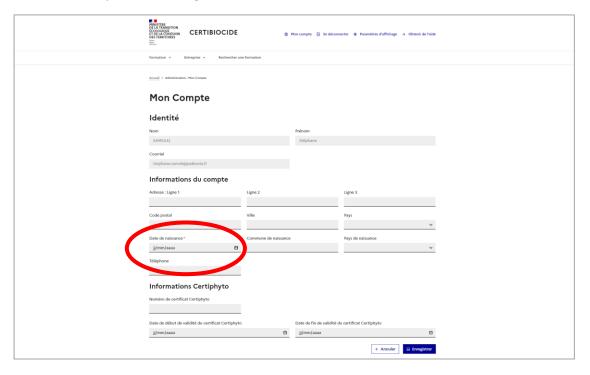


- Cliquez sur « Se connecter »
- Avant toute recherche de formation, allez sur « Mon compte » :





- Vérifiez que tous les champs sont renseignés, et notamment votre date de naissance
- Puis cliquez sur « Enregistrer »



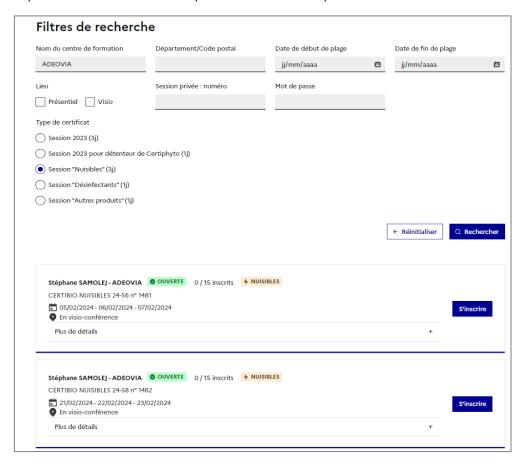
ETAPE 4: S'inscrire à la formation CertiBiocide

- Vous pouvez « Rechercher une formation »
- Dans le filtre, au niveau du Nom du centre de formation, saisissez ADEOVIA
- Et sélectionnez le type de CERTIBIOCIDE

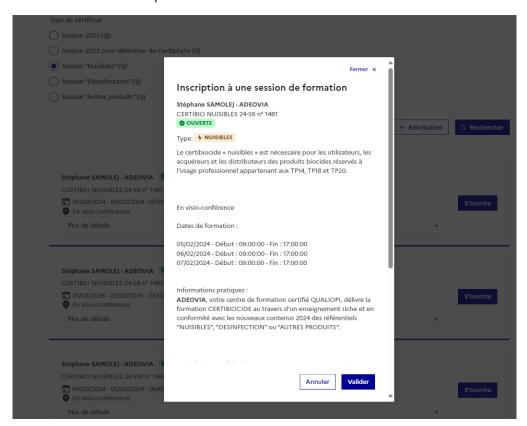




- Les différentes sessions disponibles s'affichent.
- Cliquez sur « S'inscrire » correspondant à la session que vous avez choisi :



• Il vous suffit alors de cliquer sur « Valider » :



- Vous recevrez sur votre adresse mail la confirmation de votre inscription.
- ADEOVIA confirmera ensuite l'acceptation de votre demande d'inscription.